

**La problématique et l'intégration de la  
dimension sexo spécifique dans les  
programmes Désarmement,  
Démobilisation Réinsertion**

**PRESENTE PAR Mme NENE SOUKOUNA**

# PROBLEMATIQUE DE LA DIMENSION GENRE AU MALI

Le MALI est un pays de l'Afrique de l'ouest avec une superficie de 1 224 000 km<sup>2</sup> pour une population de plus de 13.000.000 d'habitants. Administrativement le MALI compte 8 régions et le District de Bamako. Au MALI, on dénombre plus d'une trentaine d'ethnies et chaque ethnie présente ses spécificités et c'est cette pluralité de ces spécificités qui fait la richesse du MALI.

En faisant retour dans l'histoire du MALI, les femmes ont toujours contribué dans l'avènement de l'empire du MALI, elles (les femmes) étaient permanemment présentes aux cotés des rois et autres dignitaires de l'époque.

En se référant aussi à la première constitution de l'humanité dans les années 1800 (le kurukan fuga) la place de la femme était reconnue et respectée dans la société. A titre d'exemple on peut citer les articles suivants de la charte de kurukan fuga :

**Article 14 :**

N'offensez jamais les femmes, nos mères.

**Article 15 :**

Ne portez jamais la main sur une femme mariée avant d'avoir fait intervenir sans succès son mari.

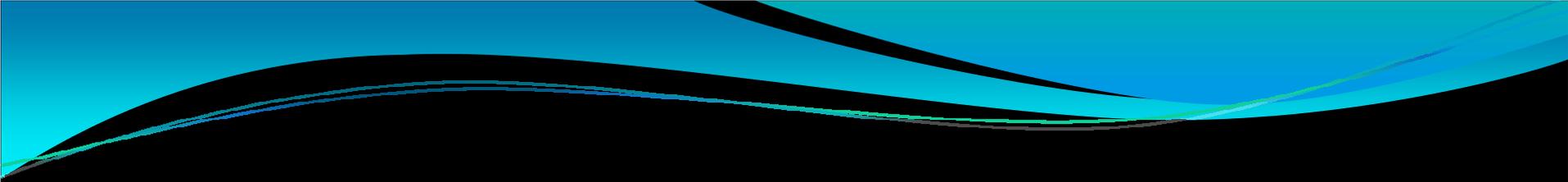
**Article 16 :**

Les femmes, en plus de leurs occupations quotidiennes, doivent être associées à tous nos gouvernements.

**Article 27 :**

La jeune fille peut être donnée en mariage dès qu'elle est pubère sans détermination d'âge. Le choix de ses parents doit être suivi quelque soit le nombre des candidats.

Si l'apport de la femme était primordial et reconnu dans le manding depuis la charte de kurukan fuga. La question que l'on doit se poser est pourquoi encore au 21<sup>ème</sup> siècle les femmes constituent encore le groupe sans pouvoir et avec peu d'opportunité en termes d'épanouissement ?



Si nous essayons d'analyser ce problème on constate que notre société malgré les pesanteurs culturelles est fortement islamisée. Ces pesanteurs culturelles imposent à la femme de se soumettre aux hommes et doit de se considérer (malgré l'égalité prônée dans la charte de kurukan fuga) comme inférieur à l'homme , surtout à son mari. Certains hommes n'hésitent pas à répudier leurs épouses parce qu'elles ne donnent que des filles. Les femmes aux multiples grossesses féminines sont considérées comme porteuses de mauvais augures donc sujettes au divorce. L'avènement d'un garçon dans la famille est perçu comme un signe de bonheur et de richesse

- Pourtant, le MALI contemporain a inscrit dans sa constitution une égalité entre tous les citoyens en ces termes :
- **Article 1<sup>er</sup>** : La personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne
- **Article 2** : Tous les maliens naissent libres et demeurent égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion publique est prohibée
- **Article 3** : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements inhumains, cruels, dégradants ou humiliants.

Tout individu, tout agent de l'état qui se rendrait coupable de tels actes, soit de sa propre initiative, soit sur instruction sera puni conformément à la loi

Paradoxalement, nous constatons des violations des droits de la gente féminine et on ne sait sur quelle base au vu et au su de tout le monde sans que personne ne lève un doigt accusateur.

Les institutions, les autorités, la société civile, bref, toute la société dans son entièreté est responsable.

Il existe dans les pensées une sorte de fatalisme ou de vérités pré établies concernant les relations homme/femme. Les droits les plus élémentaires sont bafoués, il existe une différence notoire entre la manière d'éducation de la fille et du garçon.

C'est à une date récente que les organisations non gouvernementales ont commencé à influé sur les autorités afin d'établir une égalité dans la scolarisation des filles et des garçons. De ce côté les choses commencent à changé.

# COMMENT FAIRE POUR FAIRE CHANGER CETTE MENTALITE AFIN D'ASSURER L'IMPLICATION DE LA FEMME A LA GESTION DES PROGRAMMES DESARMEMENT DEMOBILISATION REINSERTION ?

Compte tenu que les femmes représentent plus de la moitié de la population, toute gestion relative à assurer l'équilibre et l'harmonie entre les populations sans ces femmes est vouée à l'échec. Leurs points de doivent être sollicités car elles sont les victimes de ces violations quotidiennes, donc les ébauches de solutions ne peuvent venir que par elles.

Toutes les commissions de réconciliation, de gestion des programmes doivent se constituées autour des femmes, elles doivent avoir une représentation suffisante et représentative de l'ensemble de la population féminine.

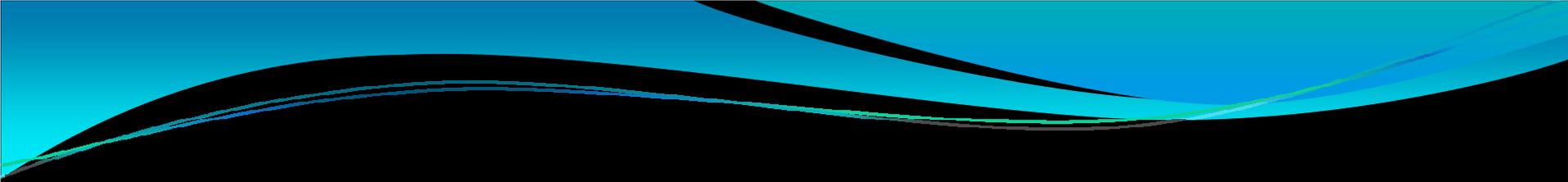
Faire une analyse objective des vraies préoccupations, et choisir en fonction de cela.

Eviter de faire un saupoudrage en camouflant les préoccupations réelles sur le terrain

Adopter des textes de lois pour suivre l'application effective des droits de la femme et punir tout acte de violation envers elles

Organiser des programmes de renforcement de capacités en ciblant les thèmes pouvant leur assurer une certaine promotion. Pour cela aller jusqu'au fond des villages pour choisir les femmes leaders capables d'impulser les autres femmes.

Créer des activités génératrices de revenus pour les femmes afin de leur assurer une autonomie financière. Cette autonomie financière sera la base d'un nouvel essor pour leur situation de femme opprimée



La mise en œuvre de ces recommandations permet d'assurer l'implication des femmes dans la gestion des programmes de désarmement, réinsertion, démobilisation.

MERCI DE VOTRE ATTENTION